

## **Conseil départemental de l'éducation nationale**

**9 mars 2023**

Préparation de la rentrée 2023

1<sup>er</sup> degré

**Document mis à jour le 3 mars 2023**

## ➔ Le contexte

Au niveau national, l'évolution prévue des effectifs à la rentrée scolaire 2023 est de -63 748 élèves, soit une baisse de -1,15 %.

Après une baisse d'effectifs de 1 931 élèves à la rentrée 2022, la déprise démographique se poursuit sur l'académie avec une prévision de 1 878 élèves en moins à la rentrée 2023. La Dordogne s'inscrit dans cette tendance lourde avec une diminution de 3 706 élèves scolarisés dans les écoles publiques en 10 ans.

Dans ce contexte de baisse prévisionnelle de la démographie scolaire de -318 élèves en Dordogne à la rentrée scolaire 2023, l'évolution des moyens d'enseignement pour le 1<sup>er</sup> degré à la rentrée 2023 est de -10 ETP.

Cette dotation conduira toutefois à une nouvelle augmentation du P/E départemental et permettra la poursuite de la politique engagée en faveur de la maîtrise des savoirs fondamentaux, de la justice sociale et de l'équité territoriale :

- ✓ poursuivre de dédoublement des classes en éducation prioritaire, sur les niveaux GS, CP, CE1 ;
- ✓ limiter les classes de GS, CP et CE1 à 24 élèves sur tous les territoires ;
- ✓ renforcer les décharges des directeurs d'écoles de taille moyenne et de grande taille. Ainsi, les directeurs d'écoles de 6 et 7 classes verront leur décharge de direction passer d'un quart à un tiers, et les directeurs des écoles ayant au moins 12 classes seront entièrement déchargés ;
- ✓ et enfin, améliorer le taux d'encadrement dans l'enseignement primaire.

## ➔ Les effectifs en Dordogne

La Dordogne connaît une déprise démographie sensible depuis 2011 (-4155 élèves). Les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2023 s'inscrivent dans cette tendance lourde.

Constat 2021	Constat 2022	Rappel prévisions 2022	Prévisions 2023	Ecart prévu 2022/2023
28 229	27 918	27 766	27 600	- 318

Circonscriptions	Constat 2022	Prévisions 2023	Ecart
Ecole inclusive	332	339	+ 7
Bergerac Est	3 700	3 604	- 96
Bergerac Ouest	3 459	3 419	- 40
Brantôme Nord Dordogne	3 299	3 223	- 76
Périgueux Nord	3 832	3 808	- 24
Périgueux Sud	4 057	4 072	+ 15
St Astier Ouest Dordogne	4 575	4 537	- 38
Sarlat Est Dordogne	4 664	4 598	- 66
<b>Total</b>	<b>27 918</b>	<b>27 600</b>	<b>- 318</b>

**Nota** : en pièce jointe figure le tableau des prévisions d'effectifs pour les écoles du département

## ➔ Les principaux indicateurs

Rentrée scolaire	P/E	Ecoles à classe isolée	Ecoles de 10 classes et +	Taux de scolarisation des 2 ans
2022	5,97 (académie : 5,68)	17,3 %	4,1 %	11,37 % (académie : 4,45 %)
2021	5,89 (académie : 5,61)	17,1 %	3,8 %	11,51 % (académie : 4,99 %)

Pour la rentrée 2023, le P/E évoluera positivement et devrait atteindre un taux d'encadrement inédit de 6 professeurs pour 100 élèves. Il s'agirait du taux le plus favorable de l'académie.

### Constat de rentrée 2022 hors école inclusive par structure

Structures	Effectifs		Classes		Taux d'encadrement		
	constat	%	constat	%	moyen	mini	maxi
RPI / RPC	9 770	35,4	472	35,8	20,7	12,0	27,3
Primaires	9 756	34,4	456	34,5	21,4	15,0	25,6
Elémentaires	5 169	18,7	255	19,3	20,3	14,4	25,0
Maternelles	2 891	10,5	137	10,4	21,1	16,3	26,0
Dordogne	27 586	100,0	1 320	100,0	20,9	12,0	27,3

## ❶ LES EVOLUTIONS DE STRUCTURES A COMPTER DE LA RENTREE 2023

- BERGERAC : fusion des écoles maternelle et primaire Bout des Vergnes.
- LE BUISSON DE CADOUIN / URVAL : création d'un regroupement pédagogique concentré (RPC) à LE BUISSON DE CADOUIN primaire.
- Pour régularisation, le RPI 628 est composé des communes de CHAMPAGNAC DE BELAIR, QUINSAC et VILLARS, CANTILLAC ayant fusionné avec la commune nouvelle de BRANTOME EN PERIGORD.

## ② LES PROPOSITIONS DE MESURES (cf document joint données chiffrées)

### A- Les créations d'emplois classes

#### 1- Moyens provisoires reconduits à titre provisoire :

- BOULAZAC ISLE MANOIRE Joliot Curie primaire **A titre définitif**
- CHATEAU L'EVEQUE primaire
- ECHOURGNAC primaire (RPI 312 ECHOURGNAC / ST MICHEL DE DOUBLE)
- GRAND BRASSAC maternelle (RPI 311 CELLES / GRAND BRASSAC)
- HAUTEFORT primaire (RPI 630 CHERVEIX CUBAS / HAUTEFORT)
- LA COQUILLE élémentaire (RPC 604 LA COQUILLE)
- MAUZAC ET GRAND CASTANG primaire (RPI 416 MAUZAC ET GRAND CASTANG / PRESSIGNAC VICQ)
- MEYRALS primaire
- MONTREM primaire
- MOULIN NEUF primaire (RPI 511 MOULIN NEUF / LE PIZOU)
- **Sarliac sur l'Isle primaire**

#### 2- Attribution d'un emploi classe :

- LUNAS élémentaire (RPI 507 GINESTET / LUNAS)

### B- Les situations à examiner en retraits d'emplois classes

- ~~RPI 310 MONTAGRIER / TOCANE ST APRE~~
- ~~RPC 408 MAZEYROLLES~~
- RPI 409 MOULEYDIER / ST GERMAIN ET MONS
- ~~RPI 501 BOUNIAGUES / COLOMBIER~~
- ~~RPI 601 CHALAIS / MIALLET / ST JORY DE CHALAIS~~
- ~~RPI 609 ANGOISSE / SARLANDE~~
- ~~RPI 620 GORGONAC SUR L'ISLE / EYZERAC / ST GERMAIN DES PRES~~
- ~~RPC 627 MAREUIL EN PERIGORD~~
- ~~RPI 628 CHAMPAGNAC DE BELAIR / VILLARS~~
- ~~RPI 701 LA CHAPELLE AUBAREIL / THONAC~~
- RPI 723 PAYS DE BELVES / SAGELAT – **1 retrait** et non 2
- BERGERAC André Malraux primaire
- ~~BERGERAC Alba primaire~~
- BERGERAC Simone Veil élémentaire
- ~~COURS DE PILE primaire~~
- CHAMPCEVINEL élémentaire
- ~~LE BUISSON DE CADOUIN primaire~~
- LES EYZIES primaire
- ~~MONTPON MENESTEROL maternelle~~
- **PERIGUEUX ville, la mesure portera sur l'élémentaire Simone Veil**
- SORGES ET LIGUEUX EN PERIGORD primaire
- ~~ST ASTIER ville~~
- ST CYPRIEN maternelle
- ~~ST FRONT DE PRADOUX primaire~~
- THENON primaire
- ~~THIVIERS élémentaire~~
- TRELISSAC Marcel Fournier élémentaire
- ~~VILLETQUIREIX primaire~~

### C- Les moyens provisoires classes non reconduits

- ~~SARLIAC SUR L'ISLE primaire~~

## D- Structures bénéficiant de dispositifs pédagogiques spécifiques :

### a. Classes GS, CP, CE1 dédoublées :

- ~~- RPI 209 CHALAGNAC / EGLISE NEUVE DE VERGT / ST PAUL DE SERRE : retrait~~
- RPI 514 MONTCARET / ST SEURIN DE PRATS : retrait
- RPI 516 LAMOTHE MONTRAVEL / ST MICHEL DE MONTAIGNE : retrait
- ~~- RPI 613 : AUGCIGNAC / ST ESTEPHE : retrait~~
- RPI 615 BUSSEROLLES / BUSSIÈRE BADIL / VARAIGNES : retrait
- LA ROCHE CHALAIS élémentaire : retrait
- LA ROCHE CHALAIS maternelle : attribution
- VERGT élémentaire : retrait

### b. Autres dispositifs :

- RPC 420 LE BUGUE : à l'élémentaire, retrait du demi-poste enseignement occitan et transformation d'un support d'adjoint en enseignement occitan ; à la maternelle, attribution d'un demi-poste enseignement occitan (5ème classe)
- NONTRON Anatole France élémentaire : attribution d'un demi-poste enseignement occitan
- PERIGUEUX La Cité maternelle : attribution d'un demi-poste enseignement occitan (4ème classe)
- BERGERAC Gambetta maternelle : 100% de réussite (quotité 0.50)
- BERGERAC Jean Moulin élémentaire : 100% de réussite (quotité 0.50)
- Attribution d'une Ulis-école dans une école du sud du département

## E- Les emplois en dehors des classes

### 1- ASH :

- PERIGUEUX SESSAD AOL – UAI 0241227D : retrait d'un support itinérant spécialisé (quotité 0.50)
- BOULAZAC ISLE MANOIRE IME Les Vergnes – UAI 0240879A : attribution d'un support itinérant spécialisé (quotité 0.50)

### 2- Remplacement :

- Transformation du moyen de remplacement ZIL – UAI 024010GR rattaché à l'école primaire Edmond Rostand BERGERAC – UAI 0241302K, en support de titulaire remplaçant sur la brigade départementale – UAI 024020GC, même rattachement administratif.
- Sur la zone d'ajustements UAI – 024024GM, le poste de titulaire de secteur rattaché à l'école Suzanne Lacore maternelle de TERRASSON LAVILLEDIEU – UAI 0240292M est rattaché à l'école primaire de LE LARDIN ST LAZARE – UAI 0241336X.
- Un support de remplacement rattaché à l'école élémentaire de TOCANE ST APRE – UAI 0240827U est rattaché à l'école maternelle de TOCANE ST APRE – UAI 0241054R

### 3- RASED :

- Le support de maître G rattaché à l'école primaire de BRANTOME EN PERIGORD – UAI 0241327M est rattaché à l'école élémentaire de LA COQUILLE – UAI 0240445D.
- Le support de maître E rattaché à l'école élémentaire de TOCANE ST APRE – 0240827U est retiré.

4- Décharges :

a. Décharges de direction :

Les décharges de direction sont attribuées de façon statutaire selon le nombre de classes dans l'école et la durée des supports d'enseignement implantés (implantation à titre définitif ou provisoire).

b. Décharges de direction provisoires reconduites à titre provisoire pour l'année scolaire 2023/2024 :

- BEAUMONTOIS EN PERIGORD élémentaire, quotité 0.33 (maintien – expérimentation direction)
- EYMET primaire, quotité 0.75 (expérimentation direction)
- LA FORCE primaire, quotité 0.75 (décharge supplémentaire)

c. Autres décharges provisoires reconduites à titre provisoire pour l'année scolaire 2023/2024 :

- BERGERAC Jean Moulin élémentaire, quotité 0.25 (politique de la ville)
- COULOUNIEIX CHAMIERES Eugène le Roy primaire, quotité 0.50 (politique de la ville)
- PERIGUEUX Gour de l'Arche élémentaire, quotité 0.25 (politique de la ville)
- PIEGUT PLUVIERS primaire, quotité 0.75 (REP)
- ST AULAYE PUYMANGOU élémentaire, quotité 0.75 (REP)
- LALINDE élémentaire, quotité 0.25 (expérimentation liaison école / collègue)

d. Décharge provisoire non reconduite pour l'année scolaire 2023/2024 :

- TERRASSON LAVILLEDIEU élémentaire Jacques Prévert, quotité 0.50 (renfort pilotage pédagogique)

### ③ **DIVERS**

- A BERGERAC, changement de rythme scolaire pour une répartition du temps scolaire sur 4 jours par semaine.
- A PERIGUEUX, l'école élémentaire André Boissière est délocalisée pour l'année scolaire 2023/2024 au centre de loisirs de CHAMPCEVINEL.